

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0631 du 28/05/2014

Arrêté du 21/05/2013

ARRETE PORTANT FIN DE MISE EN SERVICE DETACHE DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5^{EME} CATEGORIE (INDICE 1015) ET MISE EN SERVICE DETACHE DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 4^{EME} CATEGORIE (INDICE 1040) D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte fin de mise en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 5^{ème} catégorie (indice 1015) et mise en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 4^{ème} catégorie (indice 1040) d'un inspecteur principal des Finances publiques et d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : second semestre 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT FIN DE MISE EN SERVICE DÉTACHÉ DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5ÈME CATÉGORIE (INDICE 1015) ET MISE EN SERVICE DÉTACHÉ DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 4ÈME CATÉGORIE (INDICE 1040) D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT FIN DE MISE EN SERVICE DÉTACHÉ DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 5^{ÈME} CATÉGORIE (INDICE 1015) ET MISE EN SERVICE DÉTACHÉ DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 4^{ÈME} CATÉGORIE (INDICE 1040) D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Monsieur le ministre délégué chargé du budget

ARRÊTÉ n° 44/2013-IDIV du 21/05/2013 portant fin de mise en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 5^{ème} catégorie (indice 1015) et mise en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 4^{ème} catégorie (indice 1040) d'un inspecteur principal des Finances publiques et d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2010-990 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire n° 2 de la direction générale des finances publiques des 20 et 21 mars 2013 ;

Article 1 : Il est mis fin au détachement d'un inspecteur principal des Finances publiques dont le nom suit, sur un emploi de chef de service comptable C1 HE 1015 dans les conditions indiquées au tableau ci-après :

Nom patronymique Nom d'usage/marital Prénom N° DGFIP	Situation Administrative		Détachement		Date de fin du Détachement
	Grade Echelon Rang		Direction Résidence Poste Emploi		
MILHAT PHILIPPE 107468	INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES 9 01/09/2003		DDFIP ESSONNE YERRES SIE YERRES C1 HE 1015 C1 HE 1015		04/11/2013

Article 2 : Il est mis fin au détachement d'un inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques dont le nom suit, sur un emploi de chef de service comptable C1 HE 1015 dans les conditions indiquées au tableau ci-après :

Nom patronymique Nom d'usage/marital Prénom N° DGFIP	Situation Administrative		Détachement		Date de fin du Détachement
	Grade Echelon Rang		Direction Résidence Poste Emploi		
PERROCHON DOMINIQUE 128695	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE 3 31/12/2006		DDFIP DE SEINE ST DENIS PANTIN SIE PANTIN C1 HE 1015 C1 HE 1015		25/07/2013

Article 3 : L'inspecteur principal des finances publiques dont le nom suit, est détaché et nommé sur un emploi de chef de service comptable C1 HE 1040 pour une durée maximale de 3 ans renouvelable, dans les conditions indiquées au tableau ci-après :

Nom patronymique Nom d'usage/marital Prénom N° DGFIP	Situation Administrative		Détachement et nomination	
	Grade Echelon Rang		Date d'effet	Direction Résidence Poste Emploi
MILHAT PHILIPPE 107468	INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES 9 01/09/2003		05/11/2013	DDFIP HAUTS DE SEINE ZONE A NANTERRE SIE NANTERRE RUEIL C1 HE 1040 C1 HE 1040

Article 4 : L'inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques dont le nom suit, est détaché et nommé sur un emploi de chef de service comptable C1 HE 1040 pour une durée maximale de 3 ans renouvelable, dans les conditions indiquées au tableau ci-après :

Nom patronymique Nom d'usage/marital Prénom N° DGFIP	Situation Administrative		Détachement et nomination	
	Grade Echelon Rang		Date d'effet	Direction Résidence Poste Emploi
PERROCHON DOMINIQUE 128695	INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE 3 31/12/2006		26/07/2013	DDFIP SEINE ET MARNE LAGNY-SUR-MARNE SIE LAGNY SUR MARNE C1 HE 1040 C1 HE 1040

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 21 MAI 2013

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINT,

OLIVIER GERMAIN

<p>BOFiP Direction générale des Finances publiques</p>	<p>ISSN 2268-0756</p>
<p>Directeur de publication : Bruno Bézard</p>	